

Cette promesse de versement nous permet de savoir que vous souhaitez nous soutenir par l'affectation d'un montant de taxe d'apprentissage et d'assurer le suivi du versement par la Caisse des Dépôts.
Cette année la taxe d'apprentissage devra être réglé sur la plateforme SOLTéA

Votre entreprise :

Votre entité gestionnaire ou cabinet comptable :

SIRET :

Contact : Téléphone : Email :

..... Raison

..... sociale :

Adresse du siège :

Code postal : Ville :

Indiquez les coordonnées complètes ci-dessous :

Les différentes étapes :

1. Avril 2023 : L'URSSAF/MSA collecte en une fois le solde de votre taxe d'apprentissage via la DSN
2. Du 1er avril au 7 septembre : VOUS vous connectez sur la plateforme SOLTéA pour décider de l'affectation de votre taxe.

Pour nous identifier sur la plateforme SOLTéA :

Notre code UAI	0351958N
Notre numéro de SIRET	399 488 089 000 26
Notre NOM	Lycée ISSAT

Promesse de versement :

€

Date et signature :

Yann MOUNIER
Responsable Administratif et
Financier Lycée ISSAT
yann.mounier@issat.cneap.fr
6 rue de la maillardais
35 600 REDON
Mobile : **06 58 33 30 55**
Accueil : **02 99 71 11 00**

CONTACTEZ-NOUS :